

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

F

Point 4 (f) de l'ordre du jour

CX/MMP 04/6/9 Add 2
Avril 2004

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS

Sixième Session

Auckland, Nouvelle-Zélande, 26 – 30 Avril 2004

AVANT-PROJET DE MODÈLE DE CERTIFICAT D'EXPORTATION POUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS

OBSERVATIONS A L'ÉTAPE 3

Observations de : Mexique, Thaïlande

Général

MEXIQUE

Nous proposons de supprimer les crochets carrés qui encadrent le « Pays d'origine du lait » dans le projet de modèle, ainsi que la note de bas de page suivante :

2 Dans des cas exceptionnels justifiés par des préoccupations urgentes en matière de santé publique. À l'heure actuelle, il est nécessaire de souligner combien il est important de pouvoir tracer un produit depuis son point d'origine, ce qui ceci constitue un élément pour mettre en place un système de traçage fiable.

Les notes de bas de page visent des points déjà requis par les autorités compétentes lors de l'importation des produits.

THAÏLANDE

Partie I

Nous sommes d'accord avec le terme « Pays d'origine du lait » défini dans la Norme générale du Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (norme Codex 1-1985 (Rev 1-1991)) et proposons de supprimer les crochets carrés qui encadrent ce terme ; en effet, l'origine du lait devrait être clairement indiquée car elle peut impacter sur la santé publique, notamment dans les cas de zoonose.

Partie II

La Thaïlande propose « pays d'expédition » plutôt que « pays d'origine » parce que cette partie du certificat concerne uniquement l'exportateur.